



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E76698

VALABLE JUSQU'AU 06/09/2027

ÉDITÉ LE

25/06/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 11/07/2003

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 15/01/2024  
300 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC MARSEILLE

Siret : 449 529 551 00037

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 9015913

Assurance Responsabilité Travaux :  
AXA ASSURANCES IARD 0000011420828604

Assurance Responsabilité Civile :  
AREAS 03688015M

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : AZUR GAZ ENERGY

7 AVENUE ANDRE ROUSSIN  
LE PONANT LITTORAL BTF 90  
13016 MARSEILLE

Téléphone : 04 91 58 01 23

Fax : 04 91 63 69 48

Portable : 06 15 69 57 21

Site Internet : <http://www.azurgaz.com>

E-mail : [corinne@ag-energy.fr](mailto:corinne@ag-energy.fr)

Responsabilité légale :  
SERENITY (910 935 154) / LE GRAND CHEMIN (911 354 371) / L'ALPHA (911 813 533)

Effectif moyen : 33

Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	19/06/2026
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	21/05/2026
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	16/09/2025

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	13/02/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	13/02/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	16/09/2025

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.